



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information du médecin cantonal

Propagation de la rougeole dans la population vaudoise

En huit jours, dix-sept cas de rougeole ont été recensés dans le canton de Vaud. Cette épidémie a débuté dès la fin de l'année 2006 en Suisse centrale. Jusqu'ici, seuls quelques cas isolés avaient été détectés dans notre canton. Pour limiter la propagation de l'infection, le Département de la santé et de l'action sociale recommande la vaccination à toutes les personnes de moins de 45 ans.

En huit jours, dix-sept cas de rougeole ont été recensés chez des enfants et jeunes adultes dans le canton de Vaud. Grâce à une politique vaccinale très incitative, le taux de personnes vaccinées dans le canton est élevé (88% des enfants entre deux et trois ans, 93 % des adolescents). Ceci devrait permettre d'éviter une épidémie comme celle observée actuellement en Suisse allemande (plus de mille cas). Cependant, des foyers de cas vont continuer d'apparaître ces prochains mois si de nouvelles mesures ne sont pas entreprises. A chaque nouveau cas déclaré, le Service de la santé publique procède à une enquête dans l'entourage. Les personnes exposées et qui n'auraient pas été complètement vaccinées (deux doses de vaccin) sont invitées à se faire vacciner dans les trois jours suivant le contact. Si la vaccination intervient au-delà du troisième jour, ou si elle est refusée, une éviction de 21 jours (durée d'incubation de la maladie) de la garderie, de l'école ou, dans certains cas, de l'activité professionnelle, est demandée aux personnes qui ont été exposées.

Les personnes insuffisamment vaccinées peuvent contracter la maladie et risquent des complications (otite, pneumonie, encéphalite). Elles sont plus fréquemment sévères chez les petits enfants, les femmes enceintes ou chez les adultes. Il n'y a aucun médicament efficace contre la rougeole. En dehors de la vaccination, il n'y a aucun moyen de se prémunir contre l'infection, qui peut être acquise par simple voisinage avec une personne contagieuse. Plus le nombre de personnes vaccinées est élevé, moindre est le risque que la maladie atteigne une personne vulnérable. Si la liberté individuelle, laissée à chacun-e d'entre nous de se faire vacciner, est établie, il n'en reste pas moins que la responsabilité de chacun-e envers les personnes plus

vulnérables demeure.

Dans le canton de Vaud, le risque que la rougeole, très contagieuse, continue de circuler persiste. Par conséquent, le médecin cantonal recommande la vaccination en deux doses à toutes les personnes de moins de 45 ans non vaccinées, n'ayant jamais contracté la maladie ou ne connaissant pas leur statut vaccinal. Pour les personnes de plus de 45 ans, on estime que la probabilité est grande qu'elles aient été exposées à la rougeole au cours de leur vie et qu'elles sont, de ce fait, immunes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2008

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Service de la santé publique, Eric Masserey, médecin cantonal adjoint, maladies transmissibles, 021 316 47 95 ou 079 664 85 05 - Daniel Laufer, médecin cantonal, 021 316 42 50 ou 079 200 93 17